Chers partenaires

Au Niger, le Comité National de Transhumance (CNT) a finalement été adopté par décret au conseil des ministres (communiqué N°25/CM/2019) de ce mercredi 20 Novembre 2019 en application des dispositions du Règlement C/Reg.3/01/03.c relatif à la mise en œuvre de la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO.

Pour rappel, depuis l'adoption de l'ordonnance 2010-029 du 20 mai relative au pastoralisme au Niger, quatorze (14) décrets ont été élaborés, mais à ce jour seul six (6) décret sur les quatorze ont été adoptés dont le CNT.

Depuis 2017, le ROPEN-Maroobé à intensifier les actions de plaidoyer et d'influence pour l'adoption de ce CNT à travers plusieurs rencontres multi acteurs pour la prise en charge de la problématique de la transhumance nationale et transfrontalière. Cette impulsion d'une dynamique de concertation multi acteur a abouti à la mise en place officielle de cinq (5) comités régionaux de transhumance CRT (Tillabery, Tahoua, Zinder, Diffa, Dosso) par arrêté des gouverneurs des régions.

Ensuite Une contribution est faite au gouvernement par le ROPEN-Maroobé, via le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, pour l'amélioration du projet de Décret portant attributions, composition et modalités de fonctionnement du comité National de transhumance (CNT)

Les CRT servent de relais au CNT dans les différentes échelles de l'organisation territoriale et administrative du Niger (région, département, communes et village ou tribut)

Le ROPEN-Maroobé, remercie les acteurs et les partenaires en particulier PRAPS et FAO qui ont financé le processus.

Réseau des Organisations des Pasteurs et Éleveurs du Niger/ROPEN

Antenne du RBM au Niger

Président: (+227) 96 29 08 49/ 91 15 24 71

Point Focal: (+227) 96 55 44 42

Ropen-Maroobe: Une voix unie qui doit désormais être entendue...